

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Violences faites aux femmes : le en visite au commissariat de police

EN compagnie de son époux, Sylvia Bongo Ondimba est allée s'imprégner des conditions d'accueil et de prise en charge des victimes dans cette structure.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LE chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a accompagné son épouse Sylvia lors de la visite, hier, du commissariat de police de la commune d'Akanda. Occasion pour le couple présidentiel de s'imprégner ainsi du dispositif de prise en charge des victimes de violences conjugales dans cette unité de police, première structure du genre à disposer d'un espace entièrement dédié à l'accueil des victimes vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un aménagement en cours dans les commissariats de Nzeng-Ayong, Belle-Vue II et Sogatol.

Ceci étant, les unités de police judiciaire constituent un maillon essentiel dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Au regard du programme intergouvernemental "Gabon Égalité" et de la Stratégie nationale de réduction des inégalités de genre, elles se trouvent être en première ligne. En recevant notamment les victimes, en recueillant leurs témoignages tout en estimant le niveau de danger auquel elles font face.

Des tâches qui, tout naturellement, incombent aux Officiers de police judiciaire (OPJ). Dans cette optique, ces derniers ont bénéficié d'une formation visant à améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des victimes. Avec ceci qu'un numéro vert est constamment disponible. Et au bout duquel des conseillers, tous les jours de la semaine et à n'importe quelle heure, répondent aux différentes questions des victimes tout en les conseillant sur les démarches juridico-administratives à entreprendre.

De fait, la première dame a

souligné le rôle important joué par les OPJ. "Vous êtes celles et ceux vers qui les victimes se tournent chaque jour. À ce titre, à travers votre accueil, écoute, disponibilité à orienter, aider et à accompagner, vous êtes indispensables pour lutter contre les violences", a-t-elle indiqué. Tout en se félicitant du durcissement de la législation. Dans cette veine, la facilitation d'accueil des victimes de violences conjugales dans les unités de police judiciaire, mesure phare du programme intergouvernemental "Gabon Égalité" et de la Stratégie nationale de réduction des inégalités de genre, s'est traduite, entre autres, par la promulgation de la loi 006/2 021 portant élimination des violences faites aux femmes, dont l'objet est d'assurer une meilleure protection des citoyennes, en améliorant leur prise en charge et en sanctionnant plus sévèrement les auteurs des dites violences.

Avec à la clé, un bilan médical en cas de viol établi aux frais du Trésor public. Des sanctions à l'encontre des OPJ qui viendraient à exercer des contraintes ou pressions sur les victimes en vue de les pousser à renoncer à leurs droits. Tout ceci adossé à la gratuité de l'information, à l'octroi d'une assistance juridique et d'une aide sociale aux victimes.

C'est dire qu'avec l'effectivité des structures d'accueil des victimes dans les commissariats et la mise sur pied du Centre d'accueil "Gabon-Égalité" de Nzeng-Ayong, notre pays, plus que jamais, fait office, sur le continent, de modèle en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.



Les agents et OPJ posant aux côtés de la première Dame Sylvia Bongo Ondimba.

OÙ SE RENDRE EN CAS DE VIOLENCES



LIBREVILLE :

- ◆ Etat-Major de Police d'investigations Judiciaires -PJ- (KOMO)
- ◆ Direction de la Sureté Urbaine-DSU- (KOMO)
- ◆ Commissariat de Nzeng-Ayong
- ◆ Commissariat de Belle-vue
- ◆ Commissariat du Littoral (ancien Commissariat Central)
- ◆ Commissariat de SOGATOL

AKANDA :

- ◆ Commissariat d'Akanda ; Owendo
- ◆ Commissariat d'Owendo ; Ntoum
- ◆ Commissariat de Ntoum ;
- ◆ Antenne Provinciale de Police Judiciaire

INTÉRIEUR DU PAYS :

- ◆ Tous les commissariats de police
- ◆ Toutes les Antennes Provinciales de Police Judiciaire

@maison_m